



# Demande de suppression de pension alimentaire

Par **anne1968**, le **04/03/2012** à **13:16**

Bonjour

Mon ex époux demande la suppression de la PA pour nos 2 enfants majeurs et étudiants. Il a 3 enfants avec sa nouvelle compagne

Depuis 2004, c'est la CAf qui se charge du recouvrement des PA. Actuellement, cela fait 2 ans 1/2 qu'il ne verse rien. Il est actuellement en recherche d'emploi et touche des assedic.

Sa compagne travaille

Pour bloquer le recouvrement, il demande la suppression de la PA. La PA a été fixée alors que les enfants étaient en bas âge.

Mes charges ont considérablement augmentées

- le juge peut-il supprimer la PA avec comme motif qu'il a plus de charges avec ces 3 enfants?
- le juge peut-il supprimer la pension rétroactivement pour qu'il n'a plus de dettes?

Merci